

Dossier instruit par le service des finances

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : Budget principal – Adoption du budget primitif 2021

Le 17 décembre 2020, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

Le budget primitif 2021 a été élaboré, une nouvelle fois, avec prudence. Le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint, compte tenu de la structurelle baisse des ressources, mais aussi des incertitudes de l'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du budget 2021.

Ces baisses structurelles concernent :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : estimée prudemment à 950 K€ en 2021 (1 055 K€ en 2020, 1 158 K€ en 2019),
- les pertes de recettes éventuelles, liées à la fermeture du cinéma par exemple et à une éventuelle restriction plus large de l'ouverture des services à la population.

Parallèlement, la poursuite de la crise sanitaire pourra entraîner des dépenses supplémentaires (nettoyage renforcé ponctuellement, heures supplémentaires des agents sur le terrain, achat de matériels spécifiques) difficilement évaluables au jour du vote de ce budget primitif.

Concernant l'investissement, la ville prend le parti en 2021 de phaser la mise en œuvre de ses choix d'action. Ainsi sont prévus au budget primitif un certain nombre d'opérations à engager sur le 1^{er} semestre. Le budget supplémentaire, qui intégrera les résultats de l'exercice 2020, permettra de finaliser la campagne d'investissements au cours du second semestre 2021.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes de fonctionnement prévues en 2021 s'élève à 21 790 207 €.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2020/2021
013	Atténuation de charges	225 000,00 €	400 000,00 €	315 000,00 €	-21,25%
70	Produits des services	1 401 050,00 €	1 330 800,00 €	1 241 800,00 €	-6,69%
73	Impôts et taxes	17 108 545,00 €	18 248 885,00 €	17 724 699,00 €	-2,87%
74	Dotations et participations	2 257 479,00 €	2 286 571,00 €	2 182 140,00 €	-4,57%
75	Autres produits gestion courante	408 458,00 €	262 200,00 €	275 832,00 €	5,20%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
77	Produits exceptionnels	10 600 €	0,00 €	2 200,00 €	-
42	Opérations d'ordre	125 036,00 €	48 536,00 €	48 536,00 €	0%
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 406 599,41 €		
	Total	21 536 168,00 €	25 983 591,41 €	21 790 207,00 €	-16,14 %

Contrairement à 2020, le budget 2021 est élaboré sans reprise des résultats N-1 tout comme en 2019. Le compte administratif sera finalisé au cours du 1^{er} semestre 2021 et permettra d'inscrire les résultats de fonctionnement 2020 et procéder au report sur le budget d'investissement. Cela n'a pas de conséquences au niveau du comparatif entre les principales recettes 013, 70, 73, 74, 75.

- Chapitre 013 - Ce chapitre comprend principalement :
 - Les remboursements d'indemnités journalières (110 K€) ;
 - Les précomptes des titres restaurant (150 K€) ;
 - Les remboursements d'agents mis à disposition de structures (Arpavie et Triade91). 3 agents étaient mis à disposition de ces structures en 2020. 2 agents partant à la retraite, il restera un seul agent mis à disposition en 2021, d'où une baisse des montants prévus pour ce chapitre. Il y a concomitamment une baisse des dépenses sur le 012.
- Chapitre 70 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les redevances d'occupation du domaine public ;
 - Les recettes du cinéma et de la salle de spectacles ;
 - Les prestations facturées aux familles. Compte tenu de la situation sanitaire incertaine, les recettes ont été évaluées avec une extrême prudence, d'où la baisse par rapport au BP 2020 malgré une hausse des tarifs 2021 de 1%.
- Chapitre 73 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les impôts locaux (Taxe foncière et ex taxe d'habitation) (14 M€) (TF : 6,6 M€ ; TH : 7,4 M€) ;
 - L'attribution de compensation versée par la CPS (2,29 M€) ;
 - Les droits de place du marché (82 K€) ;
 - La taxe sur les pylônes électriques (31 K€) ;
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité (320 K€) ;

- Les droits de mutation : en 2021, la recette budgétée est de 1M €, le BP 2020 ayant enregistré 2 ventes importantes et exceptionnelles, non renouvelées en 2021.
- Chapitre 74 – Ce chapitre comprend principalement :
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) : La baisse de la DGF par rapport à 2020 est évaluée à 100 K€, la DGF devrait se situer aux alentours de 950 K€ en 2021 ;
 - Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments (versement avec 2 années de décalage) (20 K€) ;
 - La participation de la Caisse des Allocations familiales (CAF) (940 K€) ; 705 K€ au titre de la Prestation de Service Unique pour les crèches, 115 K€ au titre de la Prestation de Service Ordinaire pour le service Jeunes, 120 K€ au titre du Contrat Enfance ;
 - La compensation des exonérations pratiquées par l'Etat sur les impôts locaux (150 K€).
- Chapitre 75 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les loyers (logements communaux et baux commerciaux) (220 K€) ;
 - Les recettes des insertions publicitaires dans le magazine mensuel (30 K€) ;
 - Le remboursement par le Conseil départemental de la mise à disposition du gymnase de la Vallée à la Dame au profit du collège Jean Moulin (16 K€).

Présentation par service :

SERVICES	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)	Ecart en € 2021-2020
Jeunes	498 051,00	556 500,00	560 000,00	3 500,00
Scolaire	121 300,00	77 000,00	75 000,00	-2 000,00
Restauration Municipale	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
Petite Enfance	1 238 588,00	1 215 000,00	1 215 000,00	0,00
Guichet unique	21 000,00	27 040,00	30 840,00	3 800,00
Finances	18 471 435,00	18 037 116,00	17 847 199,00	-189 917,00
Finances : Résultat 2019 reporté		3 406 599,41		
Ressources humaines	365 000,00	403 000,00	320 000,00	-83 000,00
Affaires Culturelles	282 400,00	208 800,00	265 800,00	57 000,00
Police municipale	80 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00
Communication, vie associative	41 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00
Infrastructures sportives	21 460,00	17 000,00	16 632,00	-368,00
Environnement	133 898,00	149 000,00	64 700,00	-84 300,00
Voirie	8 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Urbanisme	72 000,00	1 588 000,00	1 089 000,00	-499 000,00
Logement	57 000,00	45 000,00	52 500,00	7 500,00
Sous-Total Recettes réelles	21 411 132,00	25 935 055,41	21 741 671,00	-4 193 384,41
Finances	125 036,00	48 536,00	48 536,00	0,00
Sous-Total Recettes d'ordre	125 036,00	48 536,00	48 536,00	0,00
TOTAL GENERAL	21 536 168,00	25 983 591,41	21 790 207,00	-4 193 384,41

Compte-tenu des incertitudes liées aux impacts de la crise sanitaire qui perdure en 2021, de nombreuses recettes ont été maintenues à un niveau équivalent à celui du budget 2020.

Elles pourront être réévaluées, à la hausse ou à la baisse, lors du budget supplémentaire, en corrélation avec l'évolution de la situation sanitaire.

A présentation équivalente (c'est-à-dire sans le résultat de fonctionnement reporté), la baisse globale des recettes budgétées est de 785 K€.

Les variations de recettes sont détaillées dans les commentaires relatifs aux services concernés.

A. Le Pôle Famille

a. Le service Jeunes

Il a en charge les activités extrascolaires (centres de loisirs maternels et élémentaires), les activités périscolaires avant, entre et après les temps scolaires, le Point Information Jeunes (PIJ), l'Espace Jeunes et les séjours.

Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020.

b. Le service Enfance et restauration

Il regroupe le service scolaire et la restauration municipale.

Pour le scolaire, les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020. Il s'agit des études dirigées.

La recette concernant la restauration municipale correspond à la redevance contractuellement due par la société API Restauration.

c. Le service Petite Enfance

Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020. Les recettes comprennent la facturation aux familles (510 K€) et le versement de la PSU par la CAF (705 K€).

B. Le Pôle Ressources

Dans ce pôle, qui regroupe le Guichet unique, les Finances, les Ressources humaines, l'Informatique et les Marchés Publics et Juridique, seuls les trois premiers affichent des recettes.

a. Le Guichet unique

Ce service est dédié à l'accueil, aux Affaires générales, à l'Etat-civil, aux cimetières et aux élections.

Il est par définition un service exclusivement tourné vers la population et par principe ne dégage quasiment aucune recette, à l'exception de celles concernant les concessions. Cette recette est toutefois difficile à évaluer car elle dépend du nombre de ventes et de renouvellements desdites concessions.

L'augmentation des recettes provient des dotations versées par l'Etat relatives à l'organisation des scrutins, les élections départementales et régionales devant avoir lieu en 2021.

b. Le service Finances

Concernant les opérations d'ordres, leur montant est identique à celui de 2020. Il s'agit de subventions amortissables.

Concernant les opérations réelles, elles sont constituées des recettes fiscales (Taxe d'habitation et taxes foncières), de l'attribution de compensation versée par la Communauté Paris-Saclay (CPS), des taxes sur les pylônes et sur la consommation finale d'énergie, de la Dotation Forfaitaire (DGF), du FCTVA sur le fonctionnement, et des compensations par l'Etat relatives aux taxes d'habitation et foncières.

La baisse des recettes 2021 (-190 K€) par rapport à 2020 provient de :

- La baisse de la DGF (-100 K€) ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus ;
- L'estimation prudente de la compensation par l'Etat des taxes d'habitation et foncières (-50 K€). Le montant exact n'est connu qu'au cours du 1^{er} trimestre de l'année en cours.

- L'estimation prudente des recettes de taxes d'habitation et taxes foncières, dont le montant n'est également notifié qu'au cours du 1^{er} trimestre par les services de l'Etat.

c. La Direction des ressources humaines

Ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus, la baisse de recettes (-83 K€) provient de la diminution d'agents mis à disposition, et dont les coûts salariaux sont remboursés par les entités concernées (3 agents mis à disposition en 2020, un seul en 2021).

C. La Direction Générale

a. Le service des Affaires Culturelles

Les recettes des affaires culturelles sont en augmentation de 57 K€ pour 3 raisons :

- Remboursement par la CPS des frais d'entretien du Conservatoire à l'EBM : +28 K€. Le montant budgété en 2020 avait été sous-évalué.
- Versement par le Centre National du Cinéma d'une subvention pour les cinémas labellisés « Art et d'Essai » : +15 K€ ;
- Subventionnement des manifestations « Hors Scène » et « hommage à Honoré d'Estienne d'Orves » par le Département de l'Essonne à hauteur de 14 K€ ;

Les recettes du cinéma ont été maintenues au niveau du BP 2020 (125 K€), malgré l'incertitude pesant sur la réouverture des salles de spectacles dans le contexte de la crise sanitaire.

b. La Police Municipale

Les recettes concernent le versement des droits de place des commerçants du marché.

Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020.

c. Le service Communication, fêtes et cérémonies et vie associative

Les recettes sont constituées des sommes perçues pour les insertions publicitaires et les annonces dans le mensuel.

Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020.

D. Le Pôle Technique

a. Le service Bâtiments et infrastructures sportives

La seule recette de ce service est la subvention allouée par le Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin.

b. Le service Environnement

Les recettes de ce service sont constituées des redevances d'emplacements publicitaires et des redevances des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public.

En 2021, les marchés concernant les emplacements publicitaires sur le mobilier urbain doivent être relancés. Les attributaires étant par définition inconnus à ce jour, il a été jugé plus prudent de ne pas extrapoler de recettes sur ce sujet lors de l'élaboration du BP 2021, d'où une inscription en baisse des recettes.

c. Le service Voirie

Les recettes sont constituées des redevances d'occupation du domaine public (alignements de voirie).

Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2020.

d. Le service Urbanisme et logement

La diminution des recettes attendues provient du réajustement des droits de mutation, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus.

Le service logement gère toutes les questions de logement sur la commune. Ses recettes sont constituées des loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier.

*

*

*

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2021 s'élève à 21 790 207 €.

		BP 2019	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2020/2021
011	Charges à caractère général	4 807 336,00 €	5 035 029,00 €	5 140 440,00 €	2,09%
012	Charges de personnel	12 805 000,00 €	13 650 000,00 €	13 500 000,00 €	-1,10%
014	Atténuation de produits		459 350,00 €	470 000,00 €	2,72%
65	Autres charges de gestion courante	1 120 010,00 €	1 262 644,00 €	1 287 060,00 €	1,93%
66	Charges financières	457 000,00 €	260 760,00 €	238 500,00 €	-8,54, %
67	Charges exceptionnelles	43 000,00 €	46 000,00 €	29 000,00 €	-36,96%
73	Fonds de péréquation	484 130,00 €			
Sous-total dépenses réelles		19 716 476,00 €	20 713 783,00 €	20 665 000,00 €	-0,24 %
68	Dotations aux amortissements	1 501 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	
042	Charges Covid à étaler			50 000,00 €	
	Autofinancement	318 692,00 €	4 469 808,41 €	275 207,00 €	-93,84%
Sous-total dépenses d'ordre		1 819 692,00 €	5 269 808,41 €	1 125 207, 00 €	
Total		21 536 168,00 €	25 983 591,41 €	21 790 207,00 €	-16,14 %

- Chapitre 011– Ce chapitre comprend principalement :
 - Les fluides : eau, gaz, électricité, carburant (870 K€) ;
 - Les contrats de prestations de service : entretien des espaces verts, de la voirie (943 K€) ;
 - Les frais de nettoyage des locaux (516 K€) et les fournitures d'entretien (108 K€) ;
 - Les contrats de maintenance (373 K€) : La dématérialisation accrue entraîne une augmentation de la maintenance des logiciels concernés ;
 En 2021, la Ville a pour projet l'organisation de plusieurs évènements, qui expliquent l'augmentation des dépenses inscrites au chapitre 011 :
 - Le Festival Hors Scène. Ce festival a lieu une année sur deux au mois de juin ;
 - L'hommage à Honoré d'Estienne d'Orves. Cet évènement est exceptionnel en 2021 et ne sera pas reconduit ;
 - La Ruche éphémère dont le principe a été voté lors du conseil municipal de décembre 2020.
- Chapitre 012 – Les dépenses de personnel
 Tout en poursuivant sa politique de résorption des emplois vacants par des recrutements en 2021, la commune tient à maîtriser ses dépenses de personnel, d'où un montant inscrit au BP 2021 proche de celui de 2020.
- Chapitre 014 – Prélèvement sur les recettes
 Il s'agit du FPIC, dont le montant est estimé à 470 K€ pour 2021, et

sur lequel la commune n'a pas de moyens d'action.

- Chapitre 65 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les indemnités des élus (190 K€) ;
 - La subvention au CCAS (400 K€) ;
 - Les subventions aux écoles privées du territoire de Verrières (enveloppe de 150 K€, dans l'attente de la finalisation des calculs) ;
 - Les subventions aux associations (enveloppe de 430 K€, dans l'attente de la fin des entretiens en cours et à venir) ;
 - Les dépenses relatives à l'utilisation des logiciels sous le format « Cloud » (65 K€). Il s'agit d'un changement de réglementation comptable imposée par la DGFIP au 1^{er} janvier 2021.
- Chapitre 66 – Intérêts des emprunts
Le montant diminue, car les emprunts les plus anciens, avec les taux d'intérêts les plus élevés, ont été remboursés. Les emprunts récents sont assortis de taux d'intérêt beaucoup plus faibles.

Présentation par service :

SERVICES	BP 2019 (€)	BP 2020 (€)	BP 2021 (€)	Ecart en €
<u>Le Pôle Famille</u>	1 031 082,00	988 414,00	1 125 350,00	136 936,00
Service Jeunes	187 498,00	184 000,00	239 835,00	55 835,00
Scolaire	355 307,00	420 436,00	419 684,00	-752,00
Classes transplantées	81 950,00	-	75 000,00	75 000,00
Santé Scolaire	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00
Restauration Municipale	285 200,00	271 000,00	275 000,00	4 000,00
Alimentation	38 000,00	30 000,00	28 500,00	- 1500,00
Petite Enfance	81 627,00	81 478,00	85 831,00	4 353,00
<u>Le Pôle Solidarité</u>	279 500,00	352 450,00	402 500,00	50 050,00
Aide sociale et insertion	279 500,00	352 450,00	402 500,00	50 050,00
<u>Le Pôle Ressources</u>	14 743 500,00	15 708 306,00	15 248 235,00	460 071,00
Guichet unique	62 230,00	59 320,00	43 750,00	-15 570,00
Finances	1 375 714,00	1 347 681,00	1 023 723,00	-323 958,00
Ressources humaines	13 072 700,00	14 043 210,00	13 859 010,00	-184 200,00
Marchés Publics & Juridique	118 424,00	93 190,00	100 000,00	6 810,00
Informatique	114 432,00	164 905,00	221 752,00	56 847,00
<u>La Direction générale</u>	1 362 940,00	1 234 974,00	1 293 660,00	58 686,00
Affaires Culturelles	568 130,00	443 826,00	521 368,00	77 542,00
Police municipale	43 800,00	33 233,00	35 627,00	2 394,00
Administration Générale	13 320,00	12 650,00	24 600,00	11 950,00
Vie associative	568 360,00	592 900,00	530 400,00	-62 500,00
Communication	169 330,00	152 365,00	181 665,00	29 300,00
<u>Le Pôle Technique</u>	2 299 454,00	2 429 639,00	2 595 255,00	165 616,00
Environnement	409 480,00	485 300,00	544 800,00	59 500,00
Voirie	101 500,00	262 225,00	249 000,00	-13 225,00
Centre Technique Municipal	4 050,00	108 050,00	176 205,00	68 155,00
Bâtiments	1 268 840,00	1 190 170,00	1 190 170,00	0,00
Infrastructures sportives	24 804,00	19 080,00	14 080,00	-5 000,00
Défense Incendie	27 230,00	48 974,00	81 500,00	32 526,00
Bureau d'études			7 820,00	7 820,00
Gravières	12 800,00	22 770,00	17 350,00	-5 420,00
Urbanisme	40 360,00	47 480,00	54 900,00	7 420,00
Logement	43 650,00	19 040,00	29 230,00	10 190,00
Garage	97 200,00	102 900,00	110 200,00	7 300,00
Entretien	51 000,00	103 650,00	100 000,00	-3 650,00
Fournitures	22 540,00	20 000,00	20 000,00	0,00
Assainissement	196 000,00			-
Total Dépenses réelles	19 716 476,00	20 713 783,00	20 665 000,00	- 48 783,00

La commune souhaite poursuivre sa maîtrise ses dépenses de fonctionnement : le montant des dépenses budgétées en 2021 n'augmente pas de façon importante et globale, par rapport à 2020. La démarche a été celle d'effectuer des ajustements au sein de quelques services.

A. Le Pôle Famille

a. Le service Jeunes

Le service Jeunes a en charge les accueils de loisirs, l'Espace Jeunes, Le PIJ (Point d'Information Jeunesse) et les séjours pendant les vacances scolaires.

Le budget 2021 est en augmentation par rapport à 2020. En 2020, les crédits prévus pour les séjours à Gravières avaient été reportés sur la manifestation « Verrières Été Grandeur Nature ». Cette année, la manifestation « Verrières Été Grandeur Nature » est maintenue, ainsi, autant que possible au regard de la situation sanitaire, que les séjours d'été à Gravières.

En 2021, seront lancées également les Assises de la Jeunesse.

b. Le service Enfance et restauration

Le budget 2021 est identique à celui de 2020, à l'exception de celui des classes transplantées, pour lesquelles 75 K€ ont été inscrits au budget 2021. Le confinement en 2020 n'avait pas permis la réalisation de cette prestation.

Dans ce budget sont inscrits les dépenses de ménage des écoles (215 K€), les dépenses d'entretien du linge (115 K€) et les fournitures scolaires (40 K€).

Sont également inscrites les dépenses de restauration qui sont de deux ordres :

- la prise en charge par la Ville des repas du personnel de surveillance de cantine, dans le cadre de l'accompagnement pédagogique sur le temps méridien ;
- la prise en charge par la Ville de la compensation ou non entre le coût d'un repas composé par la société API Restauration, et le montant du repas facturé aux parents selon le quotient familial. Lorsque ce montant est inférieur au coût de fabrication, la commune « comble » le reste à charge, lorsque ce montant est supérieur au coût de fabrication, la différence s'impute au bénéfice de la commune. Au final, la Ville prend en charge une partie de la restauration à hauteur de 185 K€.

c. Le service Petite Enfance

Le budget 2021 est identique à celui de 2020. En dehors des couches, du lait et des petites fournitures diverses, le budget de ce service comprend principalement le coût du ménage des crèches (70 K€)

B. Le Pôle Solidarité

Le budget Aide sociale et insertion est constitué de la subvention versée au CCAS. Cette dernière a été augmentée de 50 K€ dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

C. Le Pôle Ressources

a. Le Guichet Unique

La baisse des dépenses est due à une prestation ponctuelle en 2020, non renouvelée en 2021 (Numérisation et indexation d'actes et de dossiers : 13 K€), et à une diminution prévisible des frais d'affranchissement grâce à la poursuite de la politique de dématérialisation.

b. Le service Finances

La baisse des dépenses prévues au budget 2021 s'explique d'une part par des dépenses qui n'ont pas vocation à se reproduire en 2021 : Achat de masques destinés à la population (150 K€), subvention aux associations (Acted pour Beyrouth), et d'autre part par des dépenses moindres en 2021 : baisse des intérêts d'emprunt (20 K€), charges exceptionnelles (15 K€).

c. La Direction des ressources humaines

Le budget est en légère diminution, notamment du fait du départ à la retraite de 2 agents mis à disposition (évoqué ci-dessus dans les commentaires relatifs aux recettes)

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Frais de personnel	12 336 200 €	12 495 105	13 650 000	13 500 000
Dépenses réelles	19 268 145 €	19 099 904	20 713 783	20 665 000
Ratio	64,02%	65,42%	65,90%	65,33%

Répartition en 2021 de la masse salariale par pôle :

Pôle Famille :	6 756 003 €
Petite Enfance	2 397 945 €
Enfance	2 367 151 €
Service Jeunes	1 990 907 €
Pôle Solidarité	472 594 €
Pôle Ressources	1 297 690 €
Direction générale	2 392 706 €
Pôle Technique	2 581 007 €
TOTAL	13 500 000 €

d. Le service Marchés publics, juridique et assurances

Le budget 2021 est sensiblement identique à celui de 2020. Les coûts de ce service sont principalement constitués des contrats d'assurance (51 K€), des frais de publication pour les marchés (20 K€), et des honoraires des avocats (15 K€).

e. Le service Informatique

Il est essentiellement dédié, en fonctionnement, aux différents contrats de maintenance des logiciels professionnels. La volonté d'une dématérialisation accrue et d'une modernisation des services entraîne une hausse des coûts pour la maintenance des logiciels.

D. La Direction Générale

a. Le service des Affaires Culturelles

La hausse du budget culturel s'explique par des manifestations exceptionnelles prévues en 2021, ainsi que cela a été évoqué ci-dessus (Hommage à Honoré d'Estienne d'Orves, Ruche éphémère)

b. La Police municipale

Le budget 2021 est identique à celui de 2020. Les dépenses sont constituées des frais de mise en fourrière des animaux (bêtes blessées ou mortes ramassées sur le territoire – 13 K€) ou des véhicules, ainsi que des prestations de gardiennage lors des manifestations (13 K€)

c. L'administration générale

Ce budget concerne principalement différentes cotisations à des associations (Forum Métropolitain du Grand Paris, Union des Maires de France, ...), les honoraires de la sténotypiste pour la retranscription des conseils municipaux, de la documentation générale.

d. Le service Communication, fêtes et cérémonies et vie associative

Concernant la Communication, le budget 2021 est en hausse, la publication de divers guides, prévue en 2020, ayant été reportée sur 2021. Il est également prévu la refonte du Mensuel.

Concernant la Vie associative (ex-relations extérieures), le budget concerne les subventions versées aux associations. La commune a globalement maintenu le versement des subventions aux associations en 2020 alors que beaucoup d'activités ou de manifestations prévues ont dû être annulées.

Le budget 2021 est en diminution de 62 K€ pour 2 raisons :

- 10 K€ pour tenir compte des non-dépenses de l'an passé
- 52 K€ pour l'arrêt de la subvention à Arpavie. Cette subvention était versée pour compenser la refacturation du coût des 2 agents mis à disposition. Ces 2 agents étant partis à la retraite, la subvention n'a plus lieu d'être.

Une enveloppe globale est proposée au budget, les auditions avec les présidents des associations n'étant pas toutes finalisées.

E. Le Pôle Technique

a. Le service Environnement

Ce service a en charge, entre autre, l'entretien des nombreux parcs de la commune. Par ailleurs, l'entretien du lac Cambacérès incombe à la commune, et non pas à la CPS, et explique l'augmentation du budget de ce service en 2021.

De plus, la commune s'inscrivant dans la démarche de la CPS sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), un budget de 35 K€ est prévu pour l'impulsion d'actions locales.

b. Le service Voirie

Le budget 2021 est sensiblement identique à celui de 2020. Il concerne principalement les prestations de nettoyage des voiries, et la maintenance des équipements de l'éclairage public. Les fournitures liées à la voirie ont été regroupées au sein du budget du Centre Technique Municipal.

c. Le Centre Technique Municipal

Le budget du CTM permet principalement l'achat des différentes fournitures nécessaires au bon fonctionnement des régies de la direction des services techniques. Les besoins expliquent l'augmentation des dépenses de fournitures.

d. Le service bâtiments et infrastructures sportives

Ce service a la charge de l'entretien des bâtiments communaux (Contrats de maintenance, nettoyage des locaux communs), ainsi que la gestion des fluides (eau, gaz, électricité, combustible).

Le montant du budget 2021 est identique à celui de 2020.

e. La Défense Incendie

Ce service a en charge l'entretien des poteaux d'incendie, ainsi que des systèmes et matériels de sécurité (alarme, extincteurs, ...).

L'augmentation du budget se justifie par un réajustement des dépenses de prévention obligatoires.

f. Autres services du pôle technique

Les autres services (Bureau d'études, Gravières, Urbanisme et logement, Garage, Entretien, Fournitures) ont des budgets sensiblement identiques à ceux de 2020, et n'appellent pas de commentaires particuliers.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le compte administratif n'étant pas finalisé, le budget 2021 est construit sans les reports et les résultats de l'an passé. On retrouve ainsi la construction habituelle du budget.

1. Les recettes

L'ensemble des recettes d'investissement prévues en 2021 s'élève à **7 681 916 €**.

Elles se décomposent comme suit :

		BP 2019	BP 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	852 584,00 €	708 000,00 €	3 363 709,00 €
16	Emprunts	4 795 886,07 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
10222	FCTVA	1 304 000,00 €	850 000,00 €	1 053 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00 €	160 000,00 €	140 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement		2 490 332,34 €	-
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €		
040	Dotations aux amortissements	1 500 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €
040	Charges à étaler Covid		-	50 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		45 828,00 €	-
021	Virement de la section fonctionnement	318 692,00 €	4 469 808,41 €	275 207,00 €
	Reports N-1		6 959 561,00 €	-
001	Résultat N-1		197 782,51 €	-
	Total	9 021 162,07 €	18 681 312,26 €	7 681 916,00 €

Il est difficile de comparer l'investissement d'une année à l'autre. Toutefois, on constate l'inscription de recettes récurrentes.

Les dotations aux amortissements sont inscrites pour le même montant qu'en 2020.

Le montant du FCTVA est lié aux investissements de l'année n-2.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, elle est variable d'une année à l'autre puisque cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. De plus, la commune reçoit en année n le solde de l'année n-1. C'est une recette difficile à estimer.

Concernant le chapitre 13, plusieurs subventions sont inscrites au budget 2021 :

- Le SIV (Soutien à l'Investissement de la Voirie, versée par la CPS) dont le montant est estimé à 1 M€, ce montant est lié aux investissements du service Voirie prévus en 2021.
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a notifié une attribution de subvention de 2 091 888 € pour la réhabilitation du centre culturel André Malraux, pour la partie médiathèque. 508 179 € ont été versés en décembre (et contribueront au résultat 2020), c'est donc le reliquat, soit 1 583 709 € qui est inscrit au budget 2021.

- La Région Ile de France a notifié une attribution de subvention de 780 000€ pour la réhabilitation de la médiathèque de centre culturel André Malraux.

La réglementation impose de n'inscrire que les sommes notifiées. D'autres sommes pourront être enregistrées en cours d'année, au gré des diverses opérations d'investissement engagées et des réponses des organismes sollicités.

Un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant estimé de 2 M€.

Au total, les recettes propres d'investissement (c'est-à-dire hors emprunts et hors autofinancement) sont estimées à 5,682 M€, couvrant ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement (1,7 M€ de capital remboursés en 2021).

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2021 s'élève à 7 681 916 € et se répartit comme suit :

		BP 2019	BP 2020 (reports inclus)	BP 2021
204	Subventions d'équipements		200 315,20 €	200 315,20 €
20	Immobilisations incorporelles	306 810,00 €	2 636 645,71 €	213 410,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 112 936,00 €	6 609 730,73 €	3 071 756,00 €
	Opérations :			
	Malraux	3 000 000,00 €	2 418 727,70 €	2 250 000,00
	Maison médicale		1 400 000,00 €	
	Restaurant DR/PF	444 040,00 €	3 199 652,41 €	185 000,00 €
	EBM		258 048,96 €	
	Eglise		144 192,55 €	
16	Remboursement emprunts et dépôts et cautionnements	2 032 340,07 €	1 719 635,00 €	1 712 898,80 €
	Sous-total dépenses réelles	8 896 126,07 €	18 586 948,96 €	7 633 380,00 €
040	Opérations d'ordre	125 036,00 €	48 536,00 €	48 536,00 €
041	Opérations patrimoniales		45 828,00 €	-
	Sous-total dépenses d'ordre	125 036,00 €	94 364,00 €	48 436,00 €
	Total	9 021 162,07 €	18 681 312,26 €	7 681 916,00 €

Première dépense, incontournable avant d'envisager tout nouveau projet, le remboursement du capital de la dette pour 1,71 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Intérêts (fonctionnement)	296 697,00	257 496,00	260 818,00	250 760,00	228 500,00
Rbt du capital (investissement)	1 691 408,00	1 611 598,00	1 743 340,00	1 707 260,00	1 710 399,00
Annuité	1 988 105,00	1 869 094,00	2 004 158,00	1 958 020,00	1 938 899,00

Hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses réelles d'investissement est de 5,9 M€. Le budget d'investissement s'articule autour de quelques grandes thématiques, parmi lesquelles on peut noter :

- les équipements à destination des familles : 1 100 K€, dont :
 - crèches (37 K€)
 - restaurant scolaire David Régnier-Paul Fort, école Bois Lorient, mobilier pour les écoles (711 K€) ;
 - réparation de la piste d'athlétisme, sécurisation des accès aux terrains des tennis et du bicross (289 K€) ;
 - le bien vivre dans les espaces publics : aménagement sportif des parcs, mobilier urbain (50 K€) ;
- l'environnement, la mobilité et le développement durable : 611 K€, dont :
 - aménagement parcs et aires de jeux des écoles (45 K€) ;
 - matériel et outillages (20 K€) ;
 - panneaux solaires (140 K€) ;
 - tables de tri dans les écoles (40 K€) ;
 - plan vélo et aménagements paysagers (226 K€) ;
 - accessibilité handicap (140 K€) ;
- la rénovation des voiries et de l'éclairage public : 860 K€, dont :
 - rue Pierre Brossolette (365 K€) ;
 - bail voirie (230 K€) ;
 - bail éclairage (230 K€) ;
- le numérique et la dématérialisation : 120 K€, dont :
 - Espace citoyen ;
 - accès numérique aux bâtiments ;
 - classes mobiles ;
 - dématérialisation du Conseil municipal.
- les équipements culturels, dont Malraux : 2 330 K€ ;

Ainsi qu'il a été précisé dans l'introduction, le budget supplémentaire, qui intégrera les résultats de l'exercice 2020, permettra de compléter et finaliser la campagne d'investissements au cours du second semestre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT

VOTER le budget primitif 2021, par nature, pour la Ville de Verrières-le-Buisson.